

*Privilège—M. Jelinek*

Mais si on me permet de le dire, je n'étais pas au courant de certains faits signalés par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) au sujet de ce qui s'est passé au comité. Le souvenir que j'en ai est un peu différent, comme le compte rendu devrait le montrer je pense. Il est indéniable que le gouvernement en place a voulu limiter les témoins à 45 minutes et souhaitait terminer les audiences dans un certain délai. Mais j'estime que l'impasse dans laquelle s'est trouvé le projet de loi C-22 aurait pu être évitée si les députés d'en face, spécialement le ministre qui a la charge du projet de loi C-22, avaient eu le courage de leurs convictions et entamé certaines délibérations avec leurs vis-à-vis. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est produit. Cela a contraint les députés de l'opposition, ceux de mon parti—et je ne parle pas pour le Nouveau parti démocratique—à faire des choses auxquelles nous ne tenions pas nécessairement pour faire obstacle au bon déroulement des débats en comité et à la Chambre.

Vous avez fait diverses observations, monsieur le Président. Mais j'ajouterais qu'il y a eu une omission, que je vous signale immédiatement. Vous avez parlé du comité, vous avez parlé des votes, comme l'a fait le vice-premier ministre (M. Mazankowski), mais vous n'avez pas parlé des 47 amendements dont la Chambre est saisie et qui touchent au fond même du projet de loi. Cela mérite qu'on s'y arrête un peu. Peut-être l'avez-vous fait, mais peut-être n'en avez-vous pas fait état comme je l'aurais aimé.

Si j'en parle, c'est pour la suite des délibérations sur le projet de loi C-22 et sur le sort qui l'attend dans les semaines et les mois qui viennent. Je vous dis en toute sincérité, monsieur le Président, que sur le fond le projet de loi est mauvais, absolument mauvais. Dans l'opposition, nous sommes opposés à mort au projet de loi C-22 tel qu'il est rédigé. A cause de l'obstination et des faits et gestes du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), vous avez eu à prendre une très difficile décision, devant laquelle notre parti s'incline avec respect.

**M. le Président:** Je demanderais à nouveau aux députés de bien vouloir mettre fin à leurs observations sur la décision. J'invite les députés de tous les partis représentés à la Chambre à la lire attentivement et, s'ils ont des questions à poser, ma porte est toujours ouverte.

Toutefois, je dois dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations que les députés ont présentées après la décision. Je sais qu'ils les ont faites parce qu'ils estiment à juste titre que le devoir leur commande de dire à la Chambre ce qu'ils pensent de la décision. Je n'en ai pas déduit pour autant que mon jugement était contesté et je crois que personne ne devrait laisser entendre que c'était là l'intention de députés que je connais et que j'estime bien. Je ne crois pas du tout que c'était le cas.

J'ai déjà dit que je n'ai pas trouvé agréable de rendre cette décision. Si vous l'examinez attentivement, vous constaterez qu'elle est très soigneusement circonscrite.

Permettez-moi maintenant de commenter l'observation du député de Churchill (M. Murphy), à savoir que cela confère un pouvoir discrétionnaire indu à la présidence et qu'il y a là un élément de nouveauté.

• (1150)

D'abord, il faut se rappeler que tous les précédents découlent forcément de jugements rendus par d'autres présidents de la Chambre. Je ne cherche pas à m'accaparer un plus grand pouvoir. Ce que je veux et ce que souhaitent les députés, je l'espère, c'est arriver à préciser le Règlement de telle manière que je n'aie plus et qu'aucun autre président n'ait jamais à prendre une décision d'une telle portée. J'ai beau croire que je n'abuserai jamais du pouvoir discrétionnaire que j'ai exercé ici, mais les députés peuvent craindre que quelqu'un d'autre le fasse.

Je tiens à dire aux députés de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) et de Churchill (M. Murphy) notamment, que je suis parfaitement conscient de cette possibilité. Voilà. Comme le savent tous les députés, la présidence n'est pas toujours facile à assurer. Je tiens à redire combien j'apprécie la bonne volonté et le dévouement à l'égard de la Chambre dont les députés ont fait preuve au rendu d'un jugement qui, je le sais bien, ne répondait pas nécessairement aux attentes de certains députés.

Le ministre de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek) demande à soulever la question de privilège?

**M. Jelinek:** Oui, monsieur le Président.

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

LE CODE D'ÉTHIQUE—LA PRÉSUMÉE VIOLATION PAR UN MINISTRE

**L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)):** Monsieur le Président, je vous ai donné le préavis réglementaire de mon intention de soulever la question de privilège. Au moment de m'exécuter, je suis pris d'un sentiment à la fois de tristesse et de colère devant l'attitude tout à fait irresponsable qu'un collègue de la Chambre a adoptée hier au cours de la période des questions. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a en effet eu recours à des renseignements dénaturés, à des demi-vérités et à des insinuations gratuites pour salir ma réputation de député.

Si c'était la première fois que l'opposition avait ainsi recours à de faux renseignements non contrôlés, je n'aurais aucune raison valable d'accaparer le temps de la Chambre pour répondre. Comme je le démontrerai dans quelques instants, tous les faits, je dis bien tous les faits pertinents figurent, au vu et su de tout le monde, au bureau du sous-registraire général adjoint, si le député s'était donné la peine de vérifier, ce qu'il n'a pas fait.

Hélas, monsieur le Président, mais ce n'est pas la première fois. La Chambre des communes dont vous présidez les délibérations trop souvent n'est guère autre chose qu'une tribune où certains députés se livrent à la calomnie et à la médisance. Cependant, ils ne se font guère honneur en tentant de salir la réputation de leurs collègues. Ils ne se font guère honneur en se livrant à des attaques personnelles injustifiées contre leurs collègues et les membres de leurs familles. Ils ne se font guère honneur en formulant des accusations sans fondement.